

**Le ministère des Affaires extérieures recommande aux sociétés canadiennes qui envisagent de contacter une société américaine de consulter d'abord le délégué commercial du bureau le plus rapproché de cette société afin d'obtenir des conseils, de l'aide et des renseignements complémentaires. La liste des services commerciaux du gouvernement canadien au Canada et aux États-Unis est présentée à l'annexe 10.**

La «Ontario Furniture Manufacturers Association», «Furniture West» et l'Association des fabricants de meubles du Québec recommandent que les entreprises canadiennes élaborent un plan de commercialisation de leurs exportations avant de communiquer avec les sociétés américaines désignées à l'annexe 1 ou l'annexe 2. Une liste de contrôle pour les études de marché et une liste de contrôle pour les analyses de marché sont présentées à l'annexe 9 pour aider les fabricants à élaborer ce plan. Pour plus de renseignements et de conseils, les fabricants peuvent communiquer avec les associations susmentionnées.